

2 mars 2011

CEREMONIE D'HOMMAGE AUX FEMMES D'EXCEPTION

**Intervention de Madame la Vice-Première ministre,
Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances, en
charge de la politique d'immigration et d'asile,
Joëlle Milquet**

Mesdames et Messieurs,

Cela fera 100 ans cette année que la **Journée internationale de la Femme** est célébrée à la date du 8 mars.

L'idée de créer une journée des femmes revient, en 1910, à une journaliste allemande, Clara Zetkins, à l'occasion de la Conférence Internationale des femmes socialistes à Copenhague.

Dès 1911, des manifestations féministes sont organisées en Autriche-Hongrie, au Danemark, en Suisse et en Allemagne, puis en France, aux Pays-Bas, en Russie et en Suède les années suivantes.

L'objectif est de revendiquer, depuis la rue, l'amélioration des conditions de travail, davantage d'égalité, ainsi que le droit de vote.

A quelques jours de ce **100^{ème} anniversaire**, en tant que Ministre de l'Egalité des Chances, je souhaite vous remercier du fond du coeur vous toutes qui, par votre action, avez contribué à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, vous qui par votre parcours représentez un modèle pour les générations futures.

Je tiens à remercier tout particulièrement son Altesse Royale la Princesse Mathilde pour sa présence à cette cérémonie. Je tiens également à saluer son engagement fort en faveur des droits des femmes et de la lutte contre la pauvreté.

I. Le XXème siècle ou 100 ans de nouveaux droits pour les femmes

Je ne peux débiter ce discours sans rendre hommage aux nombreuses femmes qui se sont battues pour l'égalité des femmes et des hommes au cours des 100 dernières années.

Grâce à elles, le XXème siècle fut sans aucun doute celui de la conquête des femmes. Un siècle rythmé par les luttes qu'elles ont menées pour acquérir les droits dont elles étaient privées et pour construire – avec les hommes – l'avenir de la société belge.

1. Dans les années 20, les femmes s'associent davantage et fondent Vie Féminine et les Femmes prévoyantes socialistes. Ces mouvements de femmes toujours très actifs aujourd'hui, engrangent de grandes victoires :

2. Leur tout premier combat sera, dès le début du siècle, celui de **l'enseignement**. En effet, les premières féministes ont rapidement pris conscience que les différences entre hommes et femmes tiennent moins à la nature qu'à l'éducation et que celle-ci est indispensable à l'autonomie des femmes. Il faudra attendre les années 60 pour que la mixité soit insaturée dans l'enseignement fondamental.

3. Dans le domaine privé : ce n'est qu'en 1958 que sera supprimée l'incapacité juridique de la femme mariée. La loi donnant l'autorité parentale aux deux parents à égalité est votée en 1970 et en 1973, la contraception est accessible à tous. Enfin, dans les 90', les premières lois sur la violence envers les femmes sont adoptées.

4. Durant la crise des 30', on accuse les femmes de prendre le travail des hommes : résultats, le salaire féminin, déjà inférieur à celui des hommes, est réduit de 25% et des quotas maximums de femmes sont imposés ! Mais lorsque la guerre arrive et que l'industrie fait appel aux femmes, celles-ci répondent présentes.

5. Les femmes seront également nombreuses à entrer dans la résistance. Et elles furent des héroïnes de l'ombre. J'en profite pour saluer Andrée Geulen-Herzkowici, une Juste parmi nous, qui a sauvé de nombreuses vies.

6. Dès 1957, l'égalité salariale est inscrite dans le Traité de Rome mais il faudra attendre 1967 pour qu'elle soit transposée en droit belge¹. En 1969, est votée la première loi relative à la protection de la travailleuse enceinte contre le licenciement.

Enfin en 1997, est votée la loi sur le droit au congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

¹ Arrêté royal de 1967 permettant de recourir aux tribunaux pour cause d'écart salarial.

7. Le droit de vote sera accordé en 1916 au Canada, en 1918 en Allemagne, en 1920 aux Etats-Unis, en 1938 en Grande-Bretagne et en 1945 en France. En Belgique, le chemin vers l'obtention **des droits politiques** est plus long et aboutit enfin à une première vraie victoire en 1948 avec le suffrage universel. Il faudra ensuite attendre 1965 pour compter une femme ministre au sein du gouvernement (Marguerite de Riemaecker devient la première femme Ministre du gouvernement belge en 1965 au département de la Famille et du Logement) puis seulement ... 1974 pour qu'il réitère l'expérience !

1977 : Antoinette Spaak devient Présidente de parti.

3 avril 1990 : Loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

1974 : Miet Smet crée « Vrouw en Maatschappij ». En 1992, elle devient la première femme ministre de l'Emploi et du Travail.

8. Enfin, en 2002, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution (art 10). C'est également à cette date qu'est créé l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, première institution publique fédérale compétente en Belgique pour combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe.

9. Enfin, je voudrais rappeler combien nos souveraines ont incarné des femmes fortes, courageuses, d'avant-garde. La Reine Elisabeth en fut un exemple, elle qui aida les blessés pendant la guerre, elle qui joua un rôle public indépendamment de son mari, en apportant un soutien important aux artistes en créant notamment une compétition qui allait devenir le concours musical Reine Elisabeth.

Je voudrais rappeler que c'est seulement en 1991 que fut abrogée la loi salique, ce qui me semble important pour l'avenir de la petite Elisabeth.

Le 20ème siècle aura établi l'égalité dans les droits. Le 21ème siècle devra imposer l'égalité dans les faits et les mentalités.

II. Les 10 grands enjeux du XXIème siècle pour une véritable égalité dans les faits

L'égalité dans le droit a beau exister, de grandes inégalités subsistent et constituent autant d'enjeux pour le 21^{ème} siècle.

10 d'entre eux méritent d'être soulignés.

1. Investir dans l'enseignement

Je commencerais par l'enseignement.

D'après l'Annuaire statistique de l'UNESCO, **deux tiers** des **cas d'analphabétisme** chez les adultes concernent aujourd'hui des **femmes**.

En Belgique, ces 15 dernières années, on est passé d'une parité hommes-femmes à une nette majorité de femmes (56,3 %) présentes dans l'enseignement supérieur.

Néanmoins, nous conservons une image très contrastée de la féminisation de l'enseignement supérieur avec des domaines d'études très féminins, « sciences psychologiques et de l'éducation » (79,3 %), « langues et lettres » (76,8 %), d'autres domaines très masculins : les « sciences économiques et de gestion » (63,0 %) et l'ensemble des domaines du secteur des sciences avec 81,7 % en « sciences de l'ingénieur ».

Je voudrais rappeler que le Programme d'action adopté à Pékin en 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a identifié **l'accès universel et égal des femmes à l'éducation et la formation des femmes** comme un des 12 domaines critiques requérant une action prioritaire des gouvernements et de la communauté internationale.

Je suis très fière que nous puissions compter parmi nous des femmes rectrices, doyennes, professeures et qui sont un modèle pour toutes les étudiantes et étudiants.

2. Renforcer la participation à la prise de décision

Il me semble important de m'arrêter un instant sur la question de la représentation des femmes aux postes dits « décisionnels ». Si aujourd'hui, les femmes représentent 40% des parlementaires à la Chambre et 36% au Sénat, c'est en grande partie grâce à la volonté sans faille des ministres de l'Égalité des Chances qui m'ont précédée.

Aujourd'hui, le combat concerne les inégalités de représentation existantes encore et toujours dans la sphère économique et ce, comme nous venons de l'évoquer, malgré l'excellente formation des femmes. En effet, comment ne pas être choqués par une récente étude de l'Institut pour l'Égalité entre les femmes

et les hommes qui dénombre **moins de 7% de femmes dans les CA des entreprises cotées en bourse (la moyenne européenne est d'environ 10%)** et 16% dans les comités de direction de l'administration publique (SPF + SPP).

Aujourd'hui je suis donc particulièrement heureuse et fière de vous faire part du **vote intervenu hier après-midi en Commission de Droit commercial de la Chambre des Représentants** par lequel les députés ont approuvé une proposition de loi instaurant des obligations de diversité des genres dans les instances délibératives des entreprises publiques autonomes et des sociétés cotées.

Ce vote intervient onze ans après la première proposition sur le sujet déposée par Magdeleine Willame-Boonen alors sénatrice et poursuit l'action que j'ai entamée dès novembre 2009 en déposant plusieurs propositions concrètes au sein du gouvernement.

C'est aussi un combat de longue date pour plusieurs femmes, mais également hommes, politiques présentes aujourd'hui et dont je tiens à saluer le travail et l'engagement.

3. Renforcer l'accès à l'emploi

L'enjeu européen pour les 10 prochaines années en matière d'emploi consiste à augmenter le taux d'emploi des 20-64 ans pour atteindre **75%** et donc, **d'augmenter de manière importante le taux d'emploi des femmes.**

En Belgique, le **taux d'emploi** des femmes a beau avoir évolué (26% dans les années 60), il reste encore nettement inférieur à celui des hommes (67,4% pour les hommes et 61,3% pour les femmes).

Côté salaire, il faut dire que depuis le slogan « A travail égal, salaire égal », scandé par des milliers de femmes dans les années 60, le principe de l'égalité salariale n'est toujours pas respecté. En effet, les femmes gagnent encore en moyenne **11 à 24% de moins que les hommes en Belgique et 18% en Europe** (dans les années 60, la différence salariale moyenne entre femmes et hommes était de 40%).

4. Lutter contre la pauvreté

Le visage de la pauvreté est féminin. En effet, les femmes détiennent seulement 1% du patrimoine mondial et perçoivent 10% des revenus de la planète. On ne s'étonnera donc pas qu'elles représentent 70% des pauvres du monde (OMC 2009).

En Europe, la pauvreté touche 1 personne sur 5 ! Les femmes en représentent la majorité. Par ailleurs, 1/3 des familles monoparentales sont concernées dont 80 % sont dirigées par des femmes.

En Belgique : environ 1.470.000 Belges sont aujourd'hui en situation de pauvreté. Parmi les individus les plus touchés figurent, comme c'est trop

souvent le cas dès qu'il s'agit d'exclusion sociale, les femmes, les isolés, les enfants et les personnes âgées (EU-SILC).

Lutter contre la pauvreté est plus que jamais une priorité. En effet, et les responsables d'associations présentes aujourd'hui le confirmeront, la pauvreté n'est pas qu'une question de revenus, c'est aussi l'impossibilité de se faire entendre et de poser des choix.

5. Protéger la santé des femmes

En matière de santé, je ne peux que me réjouir qu'en moyenne, l'espérance de vie des femmes dans le monde soit haute.

Cependant, cette bonne nouvelle ne doit pas occulter les graves problèmes de santé auxquels sont confrontées les femmes et parmi ceux-ci, je voudrais d'abord m'attarder sur la santé reproductive et rappeler que selon l'OMS :

- les complications liées à la grossesse sont une cause majeure de décès chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays en développement; les avortements à risque - pratiqués par des personnes non qualifiées dans de mauvaises conditions d'hygiène - contribuent de manière significative à ces décès ;
- le sida est la principale cause de mortalité et de morbidité dans le monde pour les femmes en âge de procréer.

Je voudrais insister sur la nécessité d'avoir un diagnostic « gender » des maladies. Les symptômes souvent différents pour les femmes, induisent des erreurs de diagnostic entraînant une mort prématurée.

6. Refuser la marchandisation des corps des femmes

Mais il faut aussi lutter contre marchandisation du corps des femmes. Le trafic des être humains m'est particulièrement insupportable. Je voudrais rappeler que selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 2,4 millions de personnes sont victimes de la traite des êtres humains dans le monde. 79% de la traite visent l'exploitation sexuelle, et plus de 80% des victimes dans ce cas sont des femmes. Les profits illicites réalisés chaque année par les travailleurs forcés, sont de l'ordre de 32 milliards de dollars, faisant de la traite un des crimes le plus profitable et peu risqué.

D'autres questions éthiques se posent également au sujet des mères porteuses. Les femmes et les enfants méritent autre chose que voir leur corps et leur ventre devenir un objet de commerce...

Comment répondre à ces grandes questions de société ? Chez nous, je souhaite que le débat soit en tous les cas posé pleinement et que des balises nationales et internationales soient posées.

7. Lutter contre les violences faites aux femmes

La thématique des violences est plus que jamais une priorité. La lutte contre la violence doit devenir une affaire d'Etat dans tous les pays. En Europe, 20 à 25% des femmes sont victimes de violences liées au sexe : violence domestique, harcèlement, viol, exploitation sexuelle, mutilation génitale, prostitution, crimes liés à l'honneur

Par ailleurs, on estime entre 100 et 130 millions le nombre de fillettes et de femmes ayant subi une mutilation sexuelle dans le monde.

Une récente étude du GAMS, dont je salue ici le travail, indique qu'aujourd'hui encore, en Afrique subsaharienne, dans la péninsule arabique, en Asie et en Amérique Latine, on continue à exciser les jeunes filles.

En Belgique, une récente étude nous révèle qu'environ une **personne sur sept** a été confrontée à des faits de violence entre partenaires au cours des 12 derniers mois.

Ce phénomène des violences envers les femmes constitue l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes.

C'est le rôle du **Plan d'action national (PAN)** de lutte contre la violence entre partenaires.

Un nouveau plan d'action portant sur les années 2011 – 2014 vient d'être adopté officiellement. Si celui-ci garde comme thème principal la violence entre partenaires, pour la première fois celui-ci est élargi à d'autres types de violences telles que les mutilations génitales féminines, les crimes liés à l'honneur et les mariages forcés.

8. Allier interculturelité et respect de la femme

Pour notre pays qui abrite une étonnante diversité culturelle, linguistique, confessionnelle et philosophique, relever le défi de l'interculturalité est un véritable pari sur l'avenir et probablement **l'enjeu de civilisation le plus important de ce 21^{ème} siècle.**

Construire cette société de l'interculturalité, une **société du lien social, de la mixité, de l'insertion de la pluralité et du respect, passera très certainement en grande partie par les femmes.**

C'est pourquoi nous devons leur accorder toute notre attention.

Je suis particulièrement attentive à la situation des femmes nouvelles arrivantes, des réfugiées et des demandeuses d'asile. Ces femmes vivent des problèmes spécifiques qui appellent des réponses tout aussi spécifiques.

La place des femmes dans les institutions religieuses pose question.

Le printemps du monde arabe dans certains pays démontre que ceux qui considéraient que l'islam était incompatible avec la démocratie se trompaient. Il

appartiendra aux femmes de ce 21ème siècle de démontrer que ceux qui pensent que l'islam est incompatible avec l'égalité des femmes se seront trompés. Et ce sera un de nos combats les plus importants.

9. « Refuser les stéréotypes »

Une vaste recherche effectuée en 2008 sur la représentation des sexes dans 24 pays différents montre que les personnages féminins sont sous-représentés (32%) mais également mal représentés : en général, les filles et les femmes sont animées par un intérêt amoureux, et sont dépendantes des garçons².

10. Renforcer la conciliation vie familiale – vie professionnelle et lutter contre la solitude

Le dernier enjeu sera celui de la combinaison entre la vie familiale et professionnelle, les soutiens à l'accueil de l'enfant, les services aux personnes, la répartition des tâches ménagères et des loisirs de manière égalitaire au sein des couples. A cet égard, l'implication des pères dans la sphère privée est un enjeu majeur.

Dans ce cadre, la lutte contre la solitude de la femme âgée, de la maman seule ou oubliée constituera un nouveau défi de société urgent.

² Etude de la docteure Maya Götz du International Central Institute for Youth and Educational Television.

III. Conclusions générales

Pour conclure, Jules Féry a dit « **l'Égalité c'est la loi même du progrès humain c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons** ». Cette légitimité, c'est vous Mesdames qui l'avez construite au quotidien et je suis heureuse et fière de pouvoir vous en remercier aujourd'hui.

Vous avez écrit et incarné l'histoire de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous êtes toutes, malgré vos parcours très différents, des femmes d'exception, des modèles pour nos filles, des repères pour nos sociétés.

Vous êtes par vos talents, vos engagements, vos savoirs, votre créativité, vos responsabilités, votre doigté, de vraies pionnières, de réelles héroïnes de la vie quotidienne, des phares qui rassurent.

Vous portez au jour le jour la force et la voix des femmes, le dépassement de soi, l'affirmation d'une différence qui n'est en rien une fragilité. Mères, femmes, filles, vous portez aussi le combat du don de soi en toutes circonstances, quel que soit le niveau de vos responsabilités

La foire du livre a estimé que "le monde appartenait aux femmes".

Non, le monde n'appartient pas aux femmes, mais il est porté par les femmes.

Alors, Mesdames, continuez à le porter ce monde et à le façonner. Il a, nous, avons largement besoin de vous.

*

* * *